



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 26

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Didier RELOT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Monique BAYARD
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Action métropolitaine et faveur de l'insertion sociale - Subvention 2024 à l'Acodège pour le dispositif d'auto-école solidaire

Dans le cadre des transferts de compétences sociales précédemment portées par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, Dijon métropole a étendu son action dans le champ de l'insertion, avec pour ambition de permettre à chaque citoyen d'accéder à une activité professionnelle sur le territoire. Pour ce faire, il s'agit d'accompagner les publics vers l'emploi, tout en prenant en compte leurs difficultés sociales (accessibilité au logement, mobilité, accès aux droits, garde d'enfants, etc.).

L'appui à l'Acodège s'inscrit dans ce cadre d'intervention.

L'Acodège est une association loi 1901, reconnue d'intérêt général, qui développe des actions de prévention, de soin, d'accueil, d'éducation, de formation et de réinsertion sociale. Elle accompagne les personnes les plus vulnérables afin de les aider à trouver leur place au sein de la société.

L'auto-école solidaire s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans domiciliés sur le territoire de la métropole dijonnaise, en situation de vulnérabilité, empêchés dans l'égal accès à une auto-école classique, notamment du fait de précarités sociales et financières et dont le permis est un levier favorisant leur insertion socio-professionnelle. Les principaux objectifs de ce dispositif d'auto-école sont :

- de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des adolescents et jeunes adultes grâce à l'obtention du permis de conduire,
- d'encourager l'apprentissage de règles et de normes et de valoriser leurs compétences et de leur redonner confiance en eux en visant une expérience d'apprentissage positive.

Ce dispositif s'inscrit dans la plateforme Remobilisation Formation Insertion Emploi (RFIE) de l'Acodège. Remobilisation Formation Insertion Emploi, visant à développer et à mettre en synergie les différents dispositifs complémentaires de l'association en faveur de l'insertion.

Les jeunes bénéficient d'un accompagnement renforcé en comparaison aux auto-écoles classiques, par exemple, lors de l'apprentissage du code, qui peut s'avérer complexe du fait parfois de problèmes de compréhension, de lenteur, de troubles cognitifs, etc.

Au cours de l'année 2023, 94 jeunes se sont inscrits à l'auto-école sociale contre 55 en 2022. 13 jeunes ont obtenu leur permis de conduire et 29 ont réussi le code.

Face à une demande en croissance significative, il est proposé de renforcer ce dispositif en 2024.

Le renforcement du soutien à ce dispositif s'inscrit dans le contrat local des solidarités, approuvé par le Conseil métropolitain du 28 mars 2024. Ce contrat vise en effet notamment à accompagner les jeunes précaires vers l'autonomie.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 46 000 € à Acodège ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2024.

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATION(S)

